

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Faut-il une autorisation d'urbanisme pour poser des panneaux solaires sur un toit ?

Oui, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux (DP) à la mairie pour poser des panneaux photovoltaïques (panneaux solaires) sur votre toit, car vous modifiez l'aspect extérieur de votre bâtiment.

Le moyen de constituer et transmettre votre dossier de DP diffère selon que vous êtes à Paris ou dans une autre commune. :

Vous devez remplir et transmettre votre dossier de DP par voie dématérialisée selon les dispositions prises par votre commune ou sur un formulaire papier. Renseignez-vous sur le site de la mairie ou sur place :

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez remplir et transmettre votre dossier de demande de DP sur internet :

- Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme

Vous pouvez remplir votre demande de DP au moyen d'un formulaire :

- Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire

Vous devez déposer votre dossier au Bureau accueil et service à l'usager (Basu) uniquement par voie dématérialisée :

- Bureau accueil et service à l'usager (Basu) de Paris : guichet électronique unique

Autorisations d'urbanisme

**Questions –
Réponses**

- Faut-il une autorisation d'urbanisme pour poser des ombrières photovoltaïques ou des panneaux solaires au sol ?
- Quelles aides financières peut-on percevoir pour faire des travaux dans son logement ?
- Qui peut déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain
- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
- Recours gracieux, recours hiérarchique et recours administratif préalable obligatoire (Rapo)

**Pour en savoir
plus**

- Panneaux solaires : choisir son installateur
Source : Agence de la transition écologique (Ademe)
- Panneaux solaires : connaître les coûts et évaluer la rentabilité
Source : Agence de la transition écologique (Ademe)
- Panneaux solaires : les primes
Source : Ministère chargé de l'économie
- Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité
Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

**Où s'informer
?**

- Pour des renseignements sur le plan local d'urbanisme ou sur votre dossier de DP :
Mairie
- Pour des renseignements sur le plan local d'urbanisme ou sur votre dossier de DP à Paris :
Paris : Bureau accueil et service à l'usager (Basu)

**Services en
ligne**

- [Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme](#)
Téléservice
- [Bureau accueil et service à l'usager \(Basu\) de Paris : guichet électronique unique](#)
Téléservice
- [Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire](#)
Formulaire

**Textes de
référence**

- [Code de l'urbanisme : article R^{*}421-17](#)
Travaux sur construction existante nécessitant une DP
- [Décret n°2000-877 du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité](#)
Autres autorisations

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

